

**Décision portant proclamation des résultats pour l'élection du directeur de
l'UFR des Sciences médicales du collège Sciences de la santé de l'université de
Bordeaux**

Vu les dispositions du code de l'éducation, et notamment les articles L 711-1, L 712-2, L.713-1, et L713-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Bordeaux ;

Vu les statuts du collège des sciences de la santé

Vu les statuts de l'UFR des sciences médicales ;

Vu la décision portant autorisation pour certains directeurs d'unité de formation et d'unité de formation et de recherche de se porter candidat à un troisième mandat en cas de mandat précédent non plein en date du 24 janvier 2025 ;

Vu la décision portant organisation de l'élection du directeur de l'UFR des Sciences médicales du collège Sciences de la santé de l'université de Bordeaux du 11 février 2025 ;

Considérant que le mandat de Monsieur Pierre MERVILLE arrive à son terme le 2 décembre 2024 ;

Considérant que le conseil du 3 février 2025 n'avait pas le quorum ;

Considérant la nomination de M. Merville en qualité d'administrateur provisoire à compter du 3 décembre 2024 ;

Considérant que le directeur de l'UFR est élu par les membres en exercice du conseil de l'UFR des sciences médicales pour un mandat de cinq ans, renouvelable une fois ;

Considérant l'unique candidature de Monsieur Pierre Merville ;

Considérant les procès-verbaux de dépouillement en date du 10 mars 2025 ;

Le président de l'université de Bordeaux

DECIDE

Article 1. Proclamation des résultats pour l'élection du directeur de l'UFR des Sciences médicales

Dans le cadre du scrutin du 10 mars 2025, les membres du conseil de l'UFR des sciences médicales se sont prononcés de la manière suivante :

1^{er} tour du scrutin :

- | | |
|--|-----------|
| ◆ Nombre d'électeurs inscrits : | 27 |
| ◆ Nombre de votants : | 27 |
| ◆ Nombre de bulletins blancs ou nuls : | 0 |
| ◆ Nombre de suffrages exprimés* : | 27 |
| ◆ Nombre de voix obtenues par candidat : | |
| - Pierre Merville | 27 |

*Ce nombre correspond aux nombres de votants moins le nombre de bulletins blancs ou nuls.

Article 2. Durée du mandat du directeur de l'UFR des Sciences médicales

Monsieur Pierre Merville est élu directeur de l'UFR des Sciences médicales du collège des Sciences de la santé de l'université de Bordeaux à compter du 10 mars 2025, pour un mandat de 5 ans, soit jusqu'au 9 mars 2030.

Monsieur Pierre Merville siège valablement jusqu'à la désignation de son successeur.

Article 3. Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera affichée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux figurant à l'annexe 4 des statuts de l'établissement et publiés sur le site internet de l'université.

Fait à Talence, le 11 mars 2025

Dean Lewis
Président de l'université de Bordeaux

Par délégation
Julien Ropiquet
Directeur des affaires juridiques

